



# ECLAIREURS NEUTRES DE FRANCE

Association laïque de scoutisme agréée par le Ministère en charge de la Jeunesse et de l'Éducation Populaire  
Agrément 05405 du 10/12/1960 - Membre de la Conférence Française de Scoutisme

CNIL N° 703737



## FICHE UNIQUE D'INSCRIPTION ET D'AUTORISATIONS CHEFS ET AÎNÉS 2021-2022 SCOUTS ET GUIDES SAINT-LOUIS

TROUPE     COMPAGNIE     MEUTE     CLAIRIERE     ROUTE     FEU

**Je, soussigné,** TOUS LES CHAMPS SONT OBLIGATOIRES

NOM : ..... PRENOM : .....

ADRESSE : .....

CODE POSTAL : ..... VILLE : .....

TELEPHONE : ..... COURRIEL : .....

DATE DE NAISSANCE : ..... / ..... / ..... LIEU DE NAISSANCE : ..... CODE POSTAL LIEU DE NAISSANCE : .....

**M'inscris chez les SCOUTS ET GUIDES SAINT-LOUIS donc chez les ÉCLAIREURS NEUTRES DE FRANCE**

**Type de règlement et montant (veuillez préciser impérativement au moment du paiement vos noms et prénoms)**

VIREMENT     CHEQUE A L'ORDRE DES SGSL     PAIEMENT SUR LE SITE INTERNET

CHEF EN FONCTION 15,00€     ROUTIER OU GUIDE AINEE 25,00€

**Documents à fournir :**

- COPIE DE LA CARTE D'IDENTITE
- COPIE DU CEP
- COPIE DU DIPLOME DE SECOURISME (PSC1)

**J'atteste avoir pris connaissance et être en accord avec le projet éducatif des Éclaireurs Neutres de France** (consultable à la réunion de parents et sur le site ENF [www.eclaireurs.org](http://www.eclaireurs.org))

**Je m'engage à prendre connaissance du projet pédagogique de l'unité** (présenté et consultable à la réunion de parents ou à tout moment auprès du chef de groupe).

**J'atteste avoir été informé(e) de l'organisation des activités en autonomie**, dans le cadre du projet éducatif des ENF et du projet pédagogique de l'unité en conformité avec la réglementation en vigueur des Centres de Vacances et de Loisirs et j'accepte que mon enfant participe à ces activités. Cette dernière autorisation concerne les éclaireurs, éclaireuses, routiers et éclaireuses aînées. Elle ne s'applique pas pour les louveteaux et les louvettes.

**Je prends acte que tout manquement au respect de la Loi Scout et du projet éducatif des ENF**, à l'assiduité aux activités pourra donner lieu à des sanctions pouvant aller jusqu'au renvoi. Elles pourront être prononcées sur le plan local par le Chef ou la Cheftaine de Groupe après avis de la maîtrise. En cas de désaccord, les organes nationaux des ENF seront saisis.

**J'autorise l'association des Éclaireurs Neutres de France** à utiliser les photos ou vidéos, dans le cadre publicitaire au bénéfice de l'association (web, calendriers, revues ainsi que toutes publications) sans limitation de durée, intégralement ou par extraits : ....  OUI  NON

Signature précédée de la mention « **Lu et approuvé** »

Le ..... à .....

.....

.....